



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ QU':

Il y aura séance extraordinaire du Conseil Municipale de Saint-Aimé-des-Lacs, le 06 août 2025, à la salle située au 121 rue Principale, à 19h00.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande no 2025-82

Nature de la demande : Réputer conforme la superficie de 298,3 m² ainsi que la largeur en façade de 9,34 mètres et la profondeur du lot de 30,40 mètres alors que la réglementation prévoyait une superficie de 4000 m² et une largeur de 50 mètres en façade ainsi qu'une profondeur de 75 mètres de profondeur.

Identification du site : Lot 6 196 936 situé au 20 rue Larouche.

Donné sous mon seing à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 16^e jour du mois de juillet deux mil vingt-cinq.

Lise Lapointe,

Directrice générale et greffière-trésorière